



TIEZ BREIZ

Bulletin d'Adhésion
Année 2020

TIEZ BREIZ

Maisons et Paysages de Bretagne

Apprendre à voir
Comprendre l'intérêt du patrimoine
Transmettre ses savoir-faire

**Agissons tous ensemble pour la sauvegarde
et la mise en valeur de l'architecture et des sites ruraux
Soutenez notre action !**

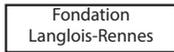
Tiez Breiz - 51 Square Charles Dullin - 35200 RENNES
Tél : 02 99 53 53 03

accueil@tiez-breiz.bzh

*Horaires d'ouverture : Du lundi au Vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. (sauf le mercredi)
Accueil sur rendez-vous.*

www.tiez-breiz.bzh

Retrouvez toutes nos actualités sur 



L'association est agréée au titre de l'engagement de Service Civique. Dans ce cadre, elle bénéficie d'un soutien de l'Etat.

EN DEVENANT ADHÉRENT DE TIEZ BREIZ

- Vous soutenez la sauvegarde et la mise en valeur de l'architecture vernaculaire et des sites ruraux

- Vous serez régulièrement informé des activités de notre association et invité à des sorties, des conférences, des portes ouvertes et aux Journées du Patrimoine de Pays

- Vous recevrez notre revue annuelle composée d'articles techniques, d'actualités, de découvertes du patrimoine bâti et paysager, de présentations de chantier de restauration

- Vous bénéficierez de conseils techniques pour vos projets de réhabilitation

- Vous partagerez vos expériences et connaissances lors de réunions départementales

- Vous accéderez aux sources d'informations variées : bibliothèque, site internet, forum

- Vous pourrez participer aux stages de formation aux techniques du bâti ancien

- Vous serez convié à des chantiers participatifs

- Vous pourrez accueillir chez vous des adhérents pour un stage pratique, un chantier participatif ou une visite.

COTISATIONS

■ 1^{ère} formule avec la revue de l'année (n° 39)

Adhésion valable pour l'année civile en cours (sortie de la revue prévue en avril 2020)

- Cotisation simple.....40€
- Cotisation couple.....43€
- Cotisation entreprise.....70€
- Cotisation étudiant, demandeur d'emploi (joindre un justificati.....20€
- Cotisation collectivité, association40€

■ 2^{ème} formule sans la revue

- Cotisation simple.....35€
- Cotisation couple.....38€

■ Don€

Total..... €

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

(déduction fiscale à hauteur de 66 % du montant du don et/ou de l'adhésion)

Possibilité d'effectuer votre règlement par chèque (à l'ordre de l'association), par virement (nous contacter) ou directement en ligne sur notre site internet (paiement sécurisé).

